



## PROCES-VERBAL

### du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu le 24 octobre 2003 sur le CAMPUS de SCHOELCHER

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,  
*Président de l'Université*

#### ▪ Membres élus présents :

*(Collège A)*

MM. BERNABE Jean,  
BRETON Jean-Marie,  
BURAC Maurice,  
CELIMENE Fred  
CLERGEOT Henri,

MM. DAVIDAS Lionel,  
JANKY Eustase,  
NAKOULIMA Ousseynou,  
OUENSANGA Alex,  
VIRASSAMY Georges,

*(Collège B)*

MM. ALIN Christian,  
CONFIANT Raphaël,  
DANIEL Justin,  
GRIVELET Stéphane,  
JASOR Yves,  
KOUADIO Fily,

MM. L'ETANG Gerry,  
LINGUET Laurent,  
MAURIN Alain,  
SAINT-CYR Philippe,  
THERESINE Christian,  
VALMORIN Vincent,

*(Collège IATOS)*

Mmes CAZALON Marie-Noël,  
LESCS Marie-Claude,  
TARADE Yolaine,

MM. JOSEPH Yvon,  
MARBOT Alain,  
PORTECOP Olivier,

*(Collège Etudiants)*

Mlles BEDOT Murielle,  
COUCHY Gerty,  
ELISABETH Nathalie,  
FRANCOIS Taha,  
RAMASSAMY Sandrine,  
JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle,

MM. CABRION Gérard,  
DARIBO Ralph,  
DURANTY Malik,  
EUTROPE Jean-Pierre,  
LOUISON Daniel,  
POGNON André,  
SALOMON Axel,

*Personnalités Extérieures*

Mme PIERRE-JOSEPH Alice

MM. GLAUDE Vital,  
PARIZE Lucien  
SALA Georges-Henri,  
TOUSSAY Hervé,

#### ▪ Membres élus ayant donné procuration :

*(Collège B)*

MM. PERROT Sébastien à ALIN Christian,  
GRIVELET Stéphane à CONFIANT Raphaël,

*Personnalités Extérieures*

MM. THENARD Christian à PARIZE Lucien,

▪ **Membres élus absents :**

*(Collège A)*

MM. JEAN-BAPTISTE Georges,  
MAILLE Claude,  
PHAN Duc-Loï,

*(Collège Etudiant)*

M. ZENON Georges

*Personnalités Extérieures*

MM. DEDE Henri-Claude, De JAHAM Roger, DELUGE Maxence, DOQUIN Patrick, HO TEN YOU Joseph, LAVENTURE Miguel, STRAZEL Francis	Conseil Régional de la Guyane Région Martinique Conseil Général de la Martinique Organisation syndicale d'employeurs Conseil Général de la Guyane Conseil Régional de la Martinique Organisation syndicale d'employeurs
---	---

▪ **Invités présents :**

*Rectorat*

MM. GUINCHARD Serge, Recteur de l'Académie de la Guadeloupe,  
MORABITO Marcel, Recteur de l'Académie de la Martinique,

*Conseils Centraux*

MM. LOUIS Maxime, Vice-Président du Conseil Scientifique  
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU

*CUR*

M. BERNARD Didier, Vice-Président du CUR Guadeloupe

*Administration Générale*

M. VALDEVIT Bruno, Agent Comptable,  
Mlle LORI Delphine, Responsable Formation des personnels IATOSS,  
chargée du secrétariat

*Cabinet du Président*

M. HANOT Boris, Chef de Cabinet

*Services Communs*

Mmes BERNABE Marie-Françoise, Directeur du SCD,  
MORAVIE Rose-Marie, Directeur du SEPFC,  
BERCION Sylvie, Directrice du SCUIO

*UFR & Instituts*

Mme CARTON Michèle, Directeur du STAPS  
M. HUISMAN Olivier, Directeur de l'IESG

▪ **Invités absents :**

*Rectorat*

M. BELLEGARDE Jean-François, Recteur de l'Académie de la Guyane

*Cabinet du Président*

M. NABAJOTH Eric, Directeur de Cabinet

*Services Communs*

Mme SALOMON Christiane, Directeur du SUMPPS,

*UFR*

M. CHALI Jean-Georges

*IUFM*

M. PAGO Gilbert

*Le quorum atteint, la séance débute à 9h30.*

## **PROPOS LIMINAIRES :**

Après avoir salué les membres et les Recteurs des Académies de Martinique et de Guadeloupe, le Président souligne que nous sommes à la 3<sup>ème</sup> expérience de regroupement des 3 conseils sur une même semaine. Les aspects positifs ont déjà été soulignés au cours du CA des 8 et 9 juillet 2003, et un bilan sera effectué en fin d'année budgétaire.

Le Président informe le Conseil des recrutements suivants :

- Au poste de Secrétaire Général : Monsieur Jean-Pierre DARRAS, actuellement Secrétaire Général à l'Université de Valenciennes. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2004, en remplacement de Madame FEBRER dont le détachement est arrivé à terme et n'a pas été renouvelé ;
- Au poste de Secrétaire Général Adjoint : Madame Mireille LAHOUSSAYE-DUVIGNY, actuellement CASU, chargée des fonctions de gestionnaire et d'agent comptable dans un regroupement d'établissements dans l'Académie de Créteil. Elle devrait prendre ses fonctions à la mi-novembre 2003.

Deux réunions de travail à Paris, avec les intéressés, ont permis de répartir les tâches. Le Président souligne que le principe d'une lettre de mission adressée par lui-même au Secrétaire Général et par le Secrétaire Général au Secrétaire Général Adjoint a été arrêté.

D'autre part, les objectifs retenus sont : le renforcement du pilotage politique et administratif et la redistribution des compétences de l'administration.

Par ailleurs, le Président souligne que la procédure d'inspection touche à sa fin. Après avoir reçu, le 29 septembre dernier, les annexes du pré-rapport de l'Inspection Générale, il a adressé, au Ministère, sa réponse au pré-rapport de l'IGAEN. Cette procédure permet d'apporter des éclaircissements aux Inspecteurs Généraux avant l'édition du rapport définitif. Ce dernier sera remis officiellement par l'IGAEN au Cabinet du Ministre.

Le Président évoque ensuite les deux points qui feront sûrement débat au cours de ce conseil débats de cette séance du Conseil : la question de la refondation d'une part ; le redressement financier de notre établissement et la résorption de la précarité, d'autre part.

Sur ce dernier point, le Président souligne que, pour la première fois, sera présentée au CA la lettre de cadrage budgétaire pour l'année 2004. Il précise qu'elle fera uniquement l'objet d'une discussion. Il informe les membres du CA que le Budget 2004 sera présenté et voté au Conseil prévu en décembre et qu'une DBM sera proposée dès le mois de février.

Il rappelle, à ce titre, les priorités du budget 2004 : éviter les dérapages dans la gestion des dépenses, maîtriser la gestion des recettes et limiter au strict minimum le recrutement de vacataires.

Enfin, le Président informe le Conseil que l'UAG a été condamnée pour rupture abusive de contrat précaire qui ne comportait que la signature d'un directeur de composante et non celle du Président de l'UAG. L'Établissement est donc condamné à verser 938 € à titre d'indemnités de préavis, 938 € à titre d'indemnités pour non-respect des procédures de licenciement et 10.313 € à titre de dommages et intérêts pour 11 mois de salaires restant à courir.

Il rappelle, qu'à l'heure où nous parlons de décentralisation-déconcentration, se pose d'ores et déjà le problème de la responsabilité des ordonnateurs secondaires, de la délégation et de l'autorisation de signature. Le Conseil devra aussi prévoir la provision des sommes allouées aux condamnations administratives et judiciaires de l'Université.

-----

Le Président souligne la présence commune du Recteur de l'Académie de Guadeloupe et du Recteur de l'Académie de Martinique. Il les remercie de l'attention portée à notre Université et souhaite la bienvenue au Recteur GUINCHARD récemment nommé en Guadeloupe. Le Président passe alors la parole aux Recteurs.

Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe se présente. Après une présentation de leur fonction, les Recteurs rappellent la nécessité d'une gestion budgétaire plus rigoureuse et une meilleure maîtrise des coûts pour l'UAG. Sur les ressources humaines, ils constatent que les supports obtenus à l'issue des grèves de début d'année permettent une certaine stabilité.

Enfin, sur la question de la refondation, ils soulignent les enjeux d'un tel débat et la nécessité de prendre le temps de la réflexion. L'Université leur semble engagée dans une réflexion commune. Les Recteurs rappellent que le Ministère reste ouvert à toutes propositions de l'UAG.

-----

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil :

- Mlle ELISABETH Nathalie (Collège Etudiant - UFR SEN) qui succède à Mr PETIT ayant dû poursuivre ses études en Métropole
- M. SALA Georges-Henri (Personnalité Extérieure - CRESTIG Guyane) en remplacement de Mme TCHUNG-MING.

Il rappelle la tradition de l'UAG d'inviter les Directeurs d'UFR et d'Instituts de l'Université et souhaite, à ce titre, la bienvenue à :

- Mme CARTON Michèle, récemment élue Directrice de l'UFR STAPS
- Mr HUISMAN Olivier, nouveau directeur de l'IESG.

-----

## **L'ORDRE DU JOUR :**

Le Président propose des modifications à l'ordre du jour prévu, par l'adjonction d'un point et de plusieurs questions diverses ainsi que le déplacement du point 9.

L'ordre du jour arrêté par la CA est alors le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 06 juin 2003 et des 08/09 juillet 2003 ;
2. Présentation de la lettre de cadrage budgétaire (année 2004) ;
3. Financement des activités du SUAPS ;
4. Cession d'un terrain par la ville de Fort-de-France à l'Etat pour le pôle Santé ;
5. Débat sur la refondation : présentation des travaux de la Commission ;
6. Approbation des modifications des statuts de l'IUT de Kourou ;
7. Désignation du Directeur du CRI-Guadeloupe ;
8. Contrats de travail et conventions :
  - Compte rendu des actes autorisés par délégation
  - Approbation des engagements exclus de la délégation
9. Remplacement des postes vacants :
  - Monsieur DAUMAS au CA de l'IUFM
  - Monsieur VISIGALLI au CA de l'UAG
  - Monsieur MORON à la section disciplinaire
10. Approbation des propositions des CEVU du 7 juillet et du 23 octobre 2003 ;
11. Questions diverses :
  - Le financement par les collectivités locales des stages des étudiants du DESS ;
  - Le Capès CREOLE ;
  - Les comptes financiers 2001 et 2002 ;
  - La diffusion du rapport définitif de l'IGAEN ;
  - L'uniformité du taux de prélèvement sur les UFR ;
  - La protection du site de Fouillole contre le vol ;
  - La demande d'intégration d'un sous groupe de l'équipe Dynecar au sein d'un UMR ;
  - La situation des étudiants passant la licence d'anglais en Guyane ;
  - L'affectation des reliquats dans les financements des DESS prélevés sur la taxe d'apprentissage ;
  - La balance des comptes entre l'IUFM et l'UAG ;
  - Le Conseil de l'Ecole doctorale ;

Il est demandé un débat sur le concept du pôle universitaire guyanais évoqué aux Assises Régionales de la Recherche qui se sont déroulées en Guyane du 2 au 4 octobre 2003. Le Président précise qu'il souhaite que le CA soit en possession du compte rendu des travaux du Conseil scientifique du 23 octobre avant d'aborder ce point en Conseil.

Enfin, il précise que certaines questions diverses pourront être abordées lors de la discussion de la lettre de cadrage.

## **APPROBATION DES PV**

Le Président profite de ce point pour annoncer que Monsieur HANOT est affecté au poste de Chef de Cabinet depuis le 01 octobre 2003. Il succède ainsi à Madame HERVE qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Aussi, la rédaction des procès-verbaux des Conseils d'Administration est confiée à Mlle LORI, assistée de Mme LOUISET et de M. HANOT.

- **PV du 6 juin 2003 :**

Le PV du 6 juin n'avait pu être soumis à approbation car incomplet, quelques modifications de forme sont désormais apportées :

- Page 5, 5<sup>ème</sup> paragraphe, 1<sup>ère</sup> ligne : le verbe « remplir » est remplacé par « atteindre » ;
- Page 6, 10<sup>ème</sup> paragraphe : correction des propos de Madame LESCS ;
- Page 9, chap. 4, 5<sup>ème</sup> paragraphe, dernière ligne : suppression du « que » ;
- Page 11 : suppression du terme « demande », répété 2 fois.

Sous réserve de ces modifications, le Président soumet le PV à l'approbation du Conseil.

***Il est adopté avec 2 abstentions, 2 membres ne prenant pas part au vote.***

- **PV des 8 et 9 juillet 2003 :**

Quelques modifications de forme sont également apportées :

- Page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe : rectification des propos de Monsieur VALMORIN : « un vif échange se poursuit ; Monsieur BERNABE choqué quitte la salle » ;
- Page 12, 5<sup>ème</sup> paragraphe : « Monsieur PORTECOP souligne les avancées » ;
- Page 14, 3<sup>ème</sup> paragraphe : le terme « virulence » est remplacé par « fermeté » ;
- Page 14, 6<sup>ème</sup> paragraphe : correction à porter : « ... a demandé à l'Observatoire interrégional de la vie étudiante et professionnelle » ;
- Page 17, 2<sup>ème</sup> paragraphe : précision à porter : « ... que l'UAG admette le principe de la présence du directeur de l'IUFM aux différents Conseils de l'UAG, avec voix délibérative, ce qui n'est pas réglementaire » ;
- Page 19, 1<sup>er</sup> paragraphe : « ... l'Agent comptable propose la date du 18 juin 2003 ».

Sous réserve de ces modifications, le Président soumet le PV à l'approbation du Conseil.

***Il est adopté, avec 2 abstentions, 7 membres ne prenant pas part au vote.***

Le Président souligne la difficulté, lorsque des points sont appelés à être débattus en Conseil, de retranscrire les propos de chacun. Aussi, précise-t-il, le PV n'a pas vocation à reprendre l'intégralité des propos échangés en Conseil mais prendra la forme avant tout d'une synthèse des discussions.

## **LETTRÉ DE CADRAGE BUDGETAIRE**

Le Président insiste sur le caractère exceptionnel de la lettre de cadrage du Budget 2004 largement détaillée. Ce document démontre ainsi le choix de transparence et de lisibilité du prochain Budget de l'Université. Dans ce sens, il souhaite que l'UAG donne des signes importants de sa détermination à éviter les errements du passé.

Le Président précise qu'il va procéder à une lecture commentée de la lettre de cadrage, avant de laisser place aux interventions des membres du Conseil. Il rappelle que ce document fixe les conditions d'élaboration du budget 2004 compte tenu des contraintes qui résultent de la situation de l'Université. En particulier, le Président souligne l'absolue nécessité de constituer un budget à partir des recettes et non des besoins.

Les points clés structurant la lettre de cadrage sont les suivants :

## **1/ Environnement budgétaire 2004**

En présentant le premier point de la lettre de cadrage, le Président précise que la maîtrise de l'information et la sécurité financière appellent plusieurs décisions, comme :

- La mise en place de logiciels informatiques : pour la gestion comptable et financière (JEFYCO), pour la gestion de la paye (PAPAYE) et celle du personnel (GESPER). Cela impose à l'UAG, une nouvelle approche de l'informatique de gestion. Les deux divisions du personnel ont d'ores et déjà commencé la saisie de leurs données.
- La décentralisation de la gestion des dépenses et la gestion centralisée des recettes s'imposent. Le Président rappelle que plus de 4 millions d'euros de recettes ont été budgétisées sans être réalisées.
- La création indispensable de « service-missions » par campus.

## **2/ Moyens budgétaires :**

En présentant ce deuxième point de la lettre de cadrage, le Président met en exergue les points suivants :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Sur la base des critères « SAN REMO », le montant de la DGF 2003 est de 3,35 millions d'euros. Cette somme est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins de l'UAG, mais le budget doit être établi sur la base des recettes certaines et non sur celle des dépenses, afin d'éviter les errements du passé. Cette situation justifie la nécessité de faire appel à des financements extérieurs.

Pour l'exercice 2004, le montant de la DGF n'est pas encore arrêté par le Ministère et dans l'attente, les composantes budgétaires recevront une dotation établie sur la base de 80% de la DGF 2003 pour établir leurs budgets primitifs. Dès connaissance du montant de la DGF 2004, la future Commission des moyens proposera une répartition définitive qui permettra d'établir une DBM de régularisation.

De plus, le Président propose à l'IESG, futur article 33, de partir sur la base de 100.000 € pour lui permettre d'établir et de voter son budget.

Enfin, il propose d'allouer au SUAPS une subvention d'une valeur de 20.000 € en sus des 41.832 € fléchés. Certes, reconnaît le Président, cela ne compense pas totalement les droits d'inscription supplémentaires alloués auparavant au SUAPS, mais cet effort de l'UAG marque l'attachement de l'Université à la pratique sportive de ses étudiants.

- Droits d'inscription universitaire

Pour l'exercice 2004, les droits d'inscription prévisionnels sont limités à 90% des droits réellement encaissés en 2003. Les compléments seront incorporés par Décision Budgétaire Modificative (DBM) en 2004 après décompte des encaissements réalisés.

- Contrat quadriennal de développement

*Volet général* : les lignes du contrat sont affectées ou à répartir sur projets.

*Volet recherche* : les crédits sont fléchés et seront intégrés dans le budget de chaque laboratoire.

Il a été discuté, au CS du 23 octobre, du fonctionnement de l'UB Recherche.

- Subventions des collectivités territoriales

Il s'agit de l'aide à la mise en place et au fonctionnement de certaines filières. L'accompagnement des collectivités n'étant pas uniforme, cela induit des disparités financières entre les pôles. Les efforts sont à poursuivre, car les subventions qui sont accordées le sont pour le pays concerné et l'UAG n'a reçu aucune aide des collectivités de Guadeloupe quant au fonctionnement de l'Université ou des composantes.

Il ne s'agit plus, pour les collectivités, de dire que le fonctionnement des universités n'est plus de leur compétence. Des discussions seront lancées avec les conseillers de Guadeloupe. A ce propos, des rencontres, qui vont continuer, ont déjà eu lieu avec Messieurs GILLOT et LARIFLA.

- Contrat de plan Etat / Régions

L'exécution se poursuit, avec parfois quelques difficultés.

- Les autres produits de l'activité de l'UAG

Concernant la taxe d'apprentissage, l'UAG mettra en place un plan de sensibilisation au niveau des établissements, les CUR de chaque pays auront à charge de les adapter.

Pour les contrats de recherche, prestations de service, prestations de formation continue, subventions récurrentes de différents partenaires, le Président rappelle la nécessité impérieuse d'obtenir des notifications avant le début de l'année budgétaire.

- Reliquats

Le Président rappelle que seuls les reliquats « patrimoine » seront incorporés au budget. Par ailleurs, il lui est interdit de budgétiser les autres reliquats d'avant le 31 décembre 2002, en particulier pour la recherche.

Le Président souhaite poser le problème du choix des critères qui seront retenus pour la répartition des moyens. Les normes « SAN REMO » s'appliquent pour répartir la DGF entre les Universités, mais la répartition des moyens entre les composantes relève de la politique générale de l'université. Il informe le Conseil, qu'il demandera à la future Commission des Moyens de lui faire des propositions en ce sens.

### **3/ Cadrage des dépenses**

Le Président souligne la nécessité d'une politique rigoureuse ayant pour objectif de dégager une marge de manœuvre dans les crédits pédagogiques afin d'assurer un enseignement de qualité.

Pour les Marchés publics : le projet de réforme du code des marchés publics prévoit un rehaussement des seuils à 155.000 €. De plus, dans le cadre de la loi de modernisation de l'enseignement supérieur, la qualité de personne responsable des marchés pourra être déléguée ce qui permettrait de nommer une PRM par pays.

Le Président informe alors l'assemblée que Monsieur BERNABE, qui a représenté l'UAG au colloque sur la loi de modernisation, organisé par la CPU et le Ministère, le 9 octobre à Paris, fera un compte rendu aux membres du Conseil. Il souligne que seules l'UAG et l'Université de la Réunion sont totalement absentes du débat sur le plan national.

### **4/ Dépenses de fonctionnement**

- Les charges communes

La gestion des fluides et des charges d'infrastructure est dévolue au CUR pour une meilleure maîtrise de ces dépenses. Les différents CUR présenteront un compte rendu d'exécution et d'utilisation des crédits affectés.

Concernant le CUR Guyane, dont la situation est particulière (hors article 33 et donc ne disposant plus des moyens DGF), un débat sera à instaurer sur ce point.

Le Président, après avoir souligné la nécessité d'une université dotée d'une administration générale efficace, précise que sur le compte « Administration Générale », une économie de 25% sera réalisée pour 2004.

- Les projets d'intérêts communs

Il s'agit de dépenses liées à la politique de l'Université et adoptées par le CA. Ils sont financés par prélèvement préalable sur la DGF (réserves du Président, relations extérieures, actions en faveur du personnel, charges de gestion université, frais d'organisation des structures représentatives, ...). Une économie de 25% est aussi envisagée.

- Point particulier : les prélèvements articles 33

L'IESG et l'IUT, bien que n'étant pas soumis à un prélèvement sur leur DGF, bénéficient de l'ensemble des services généraux. Cette situation engendre un déficit comptable et un déséquilibre entre les composantes. Aussi, ils recevront désormais une facture de leur participation aux dépenses d'intérêt général calculée sur la base du ratio DGF fléchée article 33 / DGF Université.

### **5 / Gestion (centralisée) des heures complémentaires**

Elles représentent entre 50% et 60% de la DGF. Afin de contrôler les consommations d'heures et surtout les prévisions, une centralisation sur l'UB Présidence sera opérationnelle dès le budget 2005. Dans l'attente de cette mesure en 2005, le seuil de paiement a été fixé par le Président à 130% des montants reconnus par « SAN REMO ».

- Les amortissements

La loi oblige les établissements publics à intégrer l'amortissement dans leur gestion financière. Cette opération comptable génère une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Aussi, pour 2005, l'inscription au budget des amortissements sera effective.

- Les dépenses d'investissement

Beaucoup d'entre elles entrent dans le cadre du CPER et sont gérées dans l'UB Patrimoine. Les opérations en cours concernent les travaux de maintenance et de sécurité. La répartition des crédits de maintenance et sécurité fera l'objet d'une discussion, début 2004, entre vice-Présidents du CUR et les régularisations seront effectuées par DBM.

Le Président conclut sur la nécessité d'obtenir une délibération du Conseil, lors du prochain CA, sur la base d'un budget primitif rigoureux, avec comme priorité la maîtrise de nos dépenses et une meilleure gestion de nos recettes. Les aides du Ministère, précise t-il, feront suite à notre volonté d'assainir les finances de l'établissement.

-----

*Le Président ouvre alors le débat :*

Monsieur BERNABE souhaite savoir si les reliquats de la recherche 2003 seront reportés sur 2004. Il lui est rappelé que seul les reliquats 2002 sont bloqués à la demande expresse du Ministère dans l'attente de clarifier la situation financière de l'Etablissement. Les reliquats de 2003 seront donc reportés sur le budget 2004.

Monsieur VIRASSAMY dit apprécier le caractère très pédagogique de la lettre de cadrage. Il reconnaît l'effort de redistribution aux composantes de 35% de la DGF pour 2004 au lieu de 25% sur un prélèvement de 75% en 2003. Il souhaiterait, tout de même, qu'un plan de rééquilibrage soit examiné par la Présidence pour parvenir à une répartition de 50% à 60% au lieu des 25%.

Par ailleurs, il pose le problème de l'attractivité de l'Université et souhaite savoir ce qui est entrepris pour diminuer le taux de fuite des bacheliers et retenir davantage les étudiants.

Sur la question de la gestion des heures complémentaires, il pense qu'une des voies de résolution des difficultés est une politique de réduction de notre taux de fuite qui serait de nature, par l'augmentation de nos étudiants, à améliorer nos moyens. Mais il met en garde la Présidence contre une restriction des heures complémentaires et rappelle que certaines composantes ont déjà fait beaucoup d'efforts.

Enfin, il souhaite que les quelques moyens alloués soient dépensés rapidement pour le paiement des factures encore impayées.

Monsieur NAKOULIMA précise que les 80% donnés seront largement consommés vu la situation critique de l'UFR SEN. Il prévoit ainsi de ne budgétiser que 3 mois de salaires et 1 seul semestre d'heures complémentaires sur ces 80%. Il a bien conscience et prend acte des difficultés financières de l'UAG et propose donc un moratoire pour éviter les errements du passé.

Monsieur THERESINE rappelle que les principes d'élaboration d'un budget, rappelés par l'Agent Comptable, sont la sincérité et l'équilibre. Mais il lui sera impossible d'élaborer un budget à partir des recettes, car cela serait inapplicable dans la pratique. Les recettes sont largement insuffisantes, dit-il, et ne permettent pas de faire face aux dépenses obligatoires. Aussi, il informe la Présidence que son UFR transmettra un budget établi à partir des besoins. Il en profitera pour également totaliser au budget primitif l'ensemble des heures complémentaires. Il souligne selon lui, la contradiction dans ce cas particulier entre sincérité et équilibre.

Par ailleurs, il souhaiterait obtenir des explications sur la différence des droits d'inscription universitaires alors que l'effectif de l'UFR SJE est pratiquement semblable à celui de la Faculté de Droit et d'Economie en Martinique.

L'Agent comptable lui répond que ce différentiel s'expliquerait par des opérations d'encaissement (54.000 € d'entrés et qu'il s'agit de chiffres de 2002/2003. Il précise que des recherches seront effectuées pour clarifier ce point).

Madame BERNABE trouve injuste que le SCD ne puisse plus bénéficier, pour partie, des compensations boursières.

D'autre part, elle note qu'aux charges d'infrastructures ne correspondent aucune ligne budgétaire qui permettrait au SCD de payer les 16.000 € de factures qui ne sont plus du ressort de son service mais de celui du CUR Martinique.

Elle s'inquiète aussi des montants de l' « UB Patrimoine » et demande s'il s'agit des chiffres de 2003 ou de 2004. Puis, concernant les charges de personnel, elle précise que les dépenses prévisionnelles sont de 140.000 € et non 40.000 € comme mentionné.

Enfin, elle désirerait que l'Agent comptable apporte un éclaircissement sur le fonctionnement des régies.

Le Président passe alors la parole à l'Agent comptable. Ce dernier rappelle que l'année 2003 est une année expérimentale, le budget ayant été arrêté par le Recteur. Il précise que les chiffres mentionnés quant à l'UB Patrimoine sont ceux de 2004 et que le CUR Martinique dispose d'environ 30.000 €.

Il ajoute aussi que les reliquats « recherche » sont différents de ceux des composantes et que les charges de personnel ne mentionnent ici que le salaire du mois d'octobre.

Monsieur DANIEL apprécie l'initiative excellente de la lettre de cadrage. Elle montre, précise-t-il, notre mode de fonctionnement et permet d'analyser les questions en amont, de mesurer les difficultés au lieu d'y être confrontés, de permettre des réajustements avant le vote définitif.

Il fait remarquer que le Ministère attribue, dans le contrat, une enveloppe pour le financement des fluides des laboratoires de recherche. Il souhaite savoir, à ce titre, si en 2004, les laboratoires de recherche apporteront leur soutien financier à l'UAG ou bien l'inverse.

Le Président, reprenant la parole, explique l'objectif de présenter, pour les prochains exercices budgétaires, la lettre de cadrage dès le CA de juillet afin de permettre le vote du budget dès novembre.

Sur la question de l'attractivité de notre université, le Président trouve qu'un débat serait nécessaire car il n'est pas certain que l'élargissement de la palette de formations permette une plus grande attractivité de l'UAG. Il propose plutôt de travailler sur l'information et la qualité des formations existantes à l'UAG afin d'attirer plus de nouveaux bacheliers.

Il souhaite enfin rappeler qu'évidemment l'UAG rencontre les mêmes difficultés que les composantes. L'Administration Générale bâtit son budget avec les mêmes contraintes. Il demande à ce que ces difficultés soient analysées de manière globale et non partisane.

L'Agent Comptable précise que la lettre de cadrage, contrairement au budget primitif, ne concerne pas les problèmes entre les composantes. Il semble plus important de proposer des solutions permettant la recherche de ressources complémentaires.

Il souhaite, si besoin est, rappeler aux membres du Conseil que le budget 2003 n'a été exécutoire que le 18 juin dernier et qu'il n'est pas à l'origine du gel des reliquats. Le Ministère a pris seul cette décision sur la base du « dysfonctionnement collectif » de 4,7 millions d'euros reconnu pour l'UAG.

Sur les charges d'infrastructures, il rappelle qu'elles concernent l'entretien, les équipements et les bâtiments et en aucun cas le téléphone. Il précise enfin que le Ministère attribue une dotation au m<sup>2</sup> au titre des infrastructures, soit : 15 € par m<sup>2</sup> pour l'enseignement et 19,80 € par m<sup>2</sup> pour la recherche.

Madame MORAVIE souhaite savoir si les étudiants du DAEU sont pris en compte dans la DGF. Et dans la perspective de la préparation du budget du SUEPFC, elle souhaite savoir si les tranches liées aux conventions signées par le Président et qui n'auront pas été engagées, pourront être reportées au budget primitif 2004.

L'Agent comptable lui répond que ces tranches sont comptées comme une recette nouvelle. Il indique que la DGF du Ministère ne prévoit pas de dotation par étudiant à la Formation continue, cas des DAEU. Par ailleurs, il rappelle l'importance d'obtenir la notification avant le début de l'année universitaire pour confirmer les ouvertures de filières, structurellement déficitaires.

Monsieur SALOMON trouve que l'UAG commence enfin à fonctionner comme une véritable université. Il demande à ce que le Conseil reste vigilant pour garder ce cap.

Monsieur GRIVELET pose le problème du report des reliquats sur les projets de coopération internationales pluriannuelles.

L'Agent Comptable lui répond que si ces reliquats sont justifiés, ils seront reportés sur 2004.

Mademoiselle FRANCOIS revient sur l'attractivité de l'Université. Elle ne pense pas que l'élargissement de la palette de formation permette d'y remédier mais souhaite une véritable réflexion sur les méthodes pédagogiques.

Elle désire un vrai projet et une orientation claire de l'organisation et de la vision de l'UAG. La solution du moratoire lui semble la meilleure. Aussi, elle suggère une réunion incluant le Président, les Doyens, les Directeurs de Laboratoire et l'Agent comptable pour définir les besoins, les propositions et montrer les efforts d'unité consentis par tous les acteurs.

Le Président approuve la proposition d'un tel débat.

Monsieur ALIN précise qu'il lui paraît nécessaire de renforcer les services techniques, comptables et juridiques et de mettre les moyens nécessaires pour régler les problèmes rencontrés dans la gestion de certains dossiers.

A titre d'illustration, il expose le cas de l'IUFM / STAPS où le STAPS facture à l'IUFM les heures complémentaires et où l'IUFM facture directement à l'UAG les heures complémentaires pour le service administré. Tombant directement dans le pot commun, le STAPS ne constate aucun reversement de ce montant d'heures complémentaires. Il y a donc, pour lui, un problème technique que l'Université doit pouvoir régler.

L'Agent Comptable lui répond à titre d'information que les factures de l'IUFM pour les exercices 2002 et 2003 lui sont parvenues le 16 octobre dernier.

Un débat s'installe sur les modalités d'attribution de la taxe d'apprentissage. Messieurs BRETON, LINGUET et THERESINE interviennent tour à tour.

De ces interventions et des précisions données par l'Agent Comptable, il en ressort que la taxe d'apprentissage est une ressource fléchée pour l'Etablissement. L'Agence comptable n'établit de reçu à une société que lorsque celle-ci a indiqué l'affectation de la taxe auprès de la Préfecture. Dans le cas de reliquat, il est demandé que ces montants ne soient pas transférés dans le « pot commun ».

L'Agent comptable confirme aussi, que la taxe d'apprentissage ne peut servir à payer les heures complémentaires. Cependant, rien ne s'opposerait, dans les textes, à ce que la taxe d'apprentissage concourt à une formation pédagogique. Il tentera de répondre prochainement à cette question.

Monsieur LINGUET aborde la question du financement complémentaire d'investissement et propose la gestion d'un pot commun alimenté par les amortissements prélevés sur la DGF qui serviraient de « prêt relais », de « banque » aux opérations d'investissement à ouvrir pour la recherche de subvention.

Sur le point des TIC, Monsieur PORTECOP répond que la Commission informatique recense les propositions des différents pôles ; les directeurs de CRI ont la charge d'organiser la remontée des appels à projets qu'ils auraient au niveau des Conseils de gestion des CRI.

Monsieur PARIZE (qui a la procuration du Conseil régional), souligne que la lettre de cadrage ne peut laisser indifférent les collectivités. Après avoir rappelé l'intervention de ces dernières dans l'attribution des bourses locales, il souhaite savoir si les étudiants bénéficiant de prêts d'honneur sont assimilés à des étudiants boursiers.

Par ailleurs, il réitère sa question, posée dans d'autres CA, sur la situation des réserves de l'UAG.

Le Président l'informe de la distinction faite entre les deux formules d'aide personnelle à destination des étudiants. Il lui précise, d'autre part, que les réserves ne peuvent être utilisées par l'Etablissement, rien ne permettant d'affirmer qu'il en existe encore. Il rappelle qu'un CASU a été détaché à l'UAG par le Ministère, depuis septembre, pour éclaircir notamment cette situation.

Monsieur PARIZE précise aussi que Madame ABAUL avait conclu une convention avec certaines entreprises. Il serait souhaitable, selon lui, que la taxe d'apprentissage soit prise en charge par cette convention dans le cadre de la relation entre entreprises / Université.

Le Président souligne la décision de mettre en place un Bureau des relations extérieures qui sera sous la responsabilité du 1<sup>er</sup> Vice-président, Monsieur BURAC. La Cellule Université / entreprises pourra alors être réactivée.

Monsieur BERNARD dresse un bilan du guichet unique. Il précise que la situation s'est éclaircie grâce à ce dispositif, sachant qu'aucune balance exacte, entre le montant théorique attendu à partir du nombre d'inscrits et la somme effectivement constatée en recette au niveau des droits d'inscription, n'avait pu être établie.

Il est vrai, poursuit-il, que des problèmes persistent : au niveau des étudiants boursiers, au niveau certainement d'Apogée, sur le remboursement des droits d'inscription aux étudiants quittant notre établissement et qui le demandent ou encore sur la double inscription...

Le Président conclut le débat en formulant le souhait que la lettre de cadrage budgétaire devienne une étape institutionnalisée de notre établissement. Il s'engage, pour l'avenir, à présenter ce document en juillet de l'année N pour le budget de l'année N+1.

## **FINANCEMENT DES ACTIVITES DU SUAPS**

Le Président précise qu'il a accepté que la Directrice du SUAPS expose aux membres du Conseil d'Administration les difficultés rencontrées par son service.

Madame FEDEE souhaite faire part, tout d'abord, de son regret de ne pas avoir été associée à la décision du CA. Une anticipation de l'arrêt des droits supplémentaires d'inscription alloués au SUAPS aurait sans doute permis de trouver des solutions, précise-t-elle.

Elle présente à l'assemblée, selon ses termes, un « SUAPS sinistré ». Le retrait des « Droits sportifs » représente une perte financière, une diminution du nombre des activités proposées, une suppression du nombre de chargés de cours, une diminution des heures d'enseignement et aucune animation par des clubs conventionnés.

Elle demande au CA de prendre une mesure d'urgence afin de « sortir de l'impasse », car le budget prévu pour cette année ne permettra pas au SUAPS de fonctionner.

Le Président et l'Agent Comptable rappellent qu'un complément de 20.000 € sur fonds propres de l'UAG sera alloué au service. Cette aide de l'Université s'ajoute au montant de la DGF affectée au SUAPS.

D'autre part, l'Agent Comptable souligne que des efforts sont entrepris par l'UAG, comme celui de prendre en charge les frais d'entretien et de fonctionnement du gymnase de Fouillole, ce qui allège les frais inhérents au service.

Monsieur ALIN pose la problématique suivante : jusqu'où peut-on accompagner la nécessité d'offrir à des étudiants, une formation sportive et citoyenne digne de ce nom ? Comment les étudiants, principaux utilisateurs, pensent-ils jouer le jeu ?

Il faut, selon lui, trouver une possibilité de financement individuel des usagers avec leur accord. Il propose d'autre part, que chaque UFR, malgré la situation budgétaire, propose une aide financière au SUAPS.

Mademoiselle FRANCOIS pense que les étudiants seront prêts à faire un effort, si la situation leur est expliquée.

Monsieur DURANTY, Vice-président Etudiant, propose une concertation entre les étudiants membres du CA dans le but de présenter, ce jour, une solution aux membres du Conseil.

Il souhaite aussi, insister sur la nécessité de former les étudiants sur les grandes questions politiques et les enjeux de l'Université. Le manque d'informations ne permet pas aujourd'hui de sensibiliser les jeunes élus.

Mademoiselle COUCHY fait remarquer que le principe de la gratuité des activités sportives n'avait jamais été acquis et pense que le paiement d'une cotisation ne choquera pas la communauté estudiantine. La qualité des activités proposées permet d'envisager la mise en place de cotisations.

Monsieur SALOMON s'interroge sur la légalité d'une cotisation d'un droit forfaitaire et souligne l'importance de la banalisation du jeudi après-midi où, malgré cette décision, des enseignants assurent toujours des cours.

Monsieur BRETON demande si le SUAPS détient une personnalité juridique lui permettant de percevoir des recettes comprenant des cotisations d'étudiants.

L'Agent comptable lui confirme que ce service peut percevoir des cotisations volontaires mais non des droits d'inscription. Il rappelle qu'une demande a été faite auprès du Ministère pour faire reconnaître le surcoût des activités du SUAPS et ainsi permettre de renforcer leur DGF.

Il propose enfin que le SUAPS enregistre les inscriptions en début d'année et fixe les cotisations librement, comme pourrait le faire un club sportif.

Monsieur VALMORIN propose, d'une part, qu'une réunion de travail entre étudiants se tienne sur la « banalisation du jeudi après-midi » et d'autre part que le CA s'attache enfin à prendre une décision sur ce point.

Monsieur DAVIDAS pose le problème d'une telle organisation et souligne que les étudiants hésitent à participer aux cours dispensés après 18 heures.

Le Président rappelle que la vacation du jeudi après-midi est une recommandation du Ministère et non une obligation pour l'établissement.

Il conclut sur la nécessité de rechercher des solutions de ressources complémentaires et de partenariats au niveau des différentes activités sportives du SUAPS.

-----

Après réflexion, les élus étudiants membres du CA, se faisant porte-parole de la communauté étudiante, proposent le paiement d'une cotisation volontaire des étudiants. Le montant pourrait varier en fonction de la libération effective ou non du jeudi après-midi, soit respectivement 10 € ou 20 €. Une cotisation de 30 € pourrait être demandée pour une participation aux activités culturelles et sportives.

Le Président propose aux membres du Conseil, pour l'année 2003/2004, qu'une cotisation de 20 € soit payée par les étudiants volontaires.

***Le principe est validé par le Conseil d'Administration.***

-----

## **CESSION DE TERRAIN PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR LE POLE SANTE**

Le Président soumet à la délibération du CA, la cession à l'Etat, par la ville de Fort-de-France, à titre gracieux, d'un terrain sis à la Meynard, pour la construction du pôle universitaire santé de la Martinique.

***Le Conseil approuve à l'unanimité.***

*La séance est interrompue à 13H00.*

-----

*Pause repas – reprise des travaux à 15 heures.*

-----

## **LA REFONDATION**

Avant de procéder au compte-rendu des travaux de la commission sur la refondation, le Président souhaite que les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du contenu du colloque organisé par la CPU et le Ministère sur la loi de modernisation des universités (9 octobre 2003, à Paris).

Le Président précise que son emploi du temps n'a pas permis son déplacement, il a donc demandé à Monsieur BERNABE de le représenter et de faire aujourd'hui un rapide bilan de cette conférence.

L'objectif de la CPU, précise Monsieur BERNABE, a été de poursuivre le débat national relatif à la question de l'autonomie et la modernisation des universités.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche a été développée comme une réalité notamment au travers de l'harmonisation des cycles et des diplômes par la mise en place du LMD. Par delà ce projet, une dualité apparaît : la nécessité de maintenir un service public national et celle de prendre en compte les contraintes et spécificités locales. Le principe d'un cadrage national tout en gardant une souplesse dans l'élaboration des statuts des universités a été retenu : une université nationale dans un environnement local.

Ce colloque était constitué de 4 tables rondes, ayant pour thème :

1. le fonctionnement institutionnel et la gouvernance ;
2. la globalisation des moyens et les moyens de l'autonomie ;
3. évaluation prospective et gouvernance ;
4. partenariat et insertion dans l'enseignement régional et européen des divers établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif de ces tables rondes était de définir les contraintes qui entravent le bon fonctionnement des universités et qui s'opposent à l'autonomie des universités.

▪ ***Le fonctionnement institutionnel et la gouvernance :***

Trois maîtres-mots émergent : souplesse, simplicité et efficacité.

Les membres du colloque estiment qu'il est nécessaire de fixer des règles nationales pour permettre :

- l'élargissement du champ de décision au sein de l'établissement qui deviendra autonome ;
- le renforcement de l'équipe de direction autour de son Président et le renforcement de sa cohérence ;
- le renforcement de la responsabilité et de la capacité des conseils et tout particulièrement du CA.

Le CA doit être ainsi renforcé et devenir un organisme de décision resserré, permettant l'évolution de la stature du Président d'Université. De ce fait, est mise en évidence la problématique des modes d'élection aux différents conseils qui laisserait apparaître que la responsabilité de l'Université ne serait pas idéale.

▪ ***Les moyens d'autonomie :***

- Notion de budget global, outil indispensable :

La notion de budget global (intégrant charges du personnel et patrimoine) pour une autonomie efficace. Un budget global permettrait aux Universités un réel poids dans les négociations avec les collectivités territoriales. L'université doit pouvoir maîtriser ses emplois, définir la nature de ses recrutements à la suite de ses postes vacants et doit pouvoir gérer l'ensemble de son patrimoine.

- Renforcer les compétences des personnels chargés de la gestion financière ;

- « Fongibilité asymétrique » :

La réforme permettrait de transformer des postes enseignants en postes administratifs, l'inverse restant impossible. Cela traduit une crainte d'une régionalisation des universités et une dégradation des salaires et des emplois à partir du budget global.

Le Ministère semble comprendre ces craintes liées à une régionalisation de l'Université et rassure les participants du colloque en affirmant que l'Université restera nationale avec des moyens nationaux.

▪ ***L'évaluation :***

La conception d'une évaluation à la française, avec une instance comme le CNE dépendant du Ministère, est remise en cause. Comme au Québec ou en Italie, une instance libre est préférée, avec une auto-évaluation non plus descriptive mais prospective : une évaluation stratégique avec la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique des universités.

▪ ***Les partenariats :***

Il s'agit de formaliser des partenariats régionaux et européens avec les entreprises dans les domaines de la vie étudiante (nécessité d'une totale lisibilité des cursus pour renforcer la qualité des formations) et de la recherche.

L'objectif est de maintenir l'exclusivité de l'Université en matière de collation des grades et de délivrance du doctorat. Il semble nécessaire de fixer clairement les conditions d'accréditation au niveau des formations professionnalisantes (nécessité de concordance entre le cadrage national et le cadrage européen).

La lutte contre la mondialisation à l'américaine apparaît comme une obligation. L'université française doit s'organiser pour éviter la fuite de ses étudiants.

Monsieur BERNABE précise que la question de « l'autonomie dans l'autonomie », qui intéresse l'UAG, n'a pas été abordée lors de ce colloque. Mais il ressort des propositions que le Président d'Université devrait bénéficier d'un pouvoir renforcé avec une équipe plus cohérente et une capacité de délégation plus importante.

Monsieur BERNABE conclut sur les nouvelles dispositions retenues, qui devraient permettre de réfléchir sur la situation particulière de l'UAG et engager une gestion modernisée de notre Etablissement, dans un cadre d'autonomie au 1er et 2ème degré.

Il termine son exposé sur le fait que le Parlement devrait se saisir de ce dossier au mois de juin 2004.

Le Président remercie Monsieur BERNABE pour son exposé et apporte les précisions suivantes quant au concept de budget global. Ce dernier sous-entend une dotation globalisée qui permettrait de payer les charges de personnel et de patrimoine. Il souligne qu'un certain nombre d'universités ne sont pas prêtes à assurer cette charge supplémentaire, surtout sans un accompagnement important du Ministère en dotation de personnels et en formation sur cette nouvelle gestion financière et administrative.

Monsieur BERNABE précise que, pour lui, le budget global est nécessaire car il permettrait à l'Université d'être en mesure de négocier avec les partenaires locaux. Il s'agit d'être dans la région, au service de la région mais de rester dans le cadre national.

Monsieur LOUIS demande si des propositions ont été faites, concernant le point du fonctionnement institutionnel et de la gouvernance.

Le rapporteur lui répond que non, mais que les Universités devraient disposer d'une plus large liberté pour l'élaboration de leurs statuts dans le respect de la légalité républicaine.

Monsieur VIRASSAMY évoque un rapprochement indéniable entre les universités et les Régions, notamment pour le financement des formations à finalité professionnelle, même s'il n'est pas question de régionalisation. Il déplore que l'Université n'ait pas les moyens de son autonomie financière.

Le Président rappelle la tendance de ce projet. Les Régions auraient un droit de regard sur les formations dans le cadre du « L » mais les universités ne souhaitent pas le transfert aux Régions du patrimoine immobilier.

Messieurs BERNARD et JASOR souhaitent un complément d'information sur les Conseils d'orientation stratégique. Monsieur BERNABE leur répond que ce point n'a pas été détaillé lors des débats.

Monsieur CLERGEOT souligne l'avantage du budget global qui permettra une meilleure lisibilité du poids de l'Etat par rapport à celui des Régions.

Le rapporteur du colloque confirme que le budget global permettra en effet d'avoir un poids pour la négociation avec les collectivités. Il insiste sur le fait que l'Université ne sera pas sous la coupe des Régions mais bien un partenaire de la Région.

Monsieur KOUADIO note que le système du LMD ressemble, à s'y méprendre, au système américain. Le LMD est mis en place pour se conformer à la norme européenne, elle-même, déjà très américaine. Il déplore la mondialisation à l'américaine.

Monsieur BERNABE précise que les représentants du Ministère ne parlaient pas d'une américanisation des diplômes mais d'une domination.

-----

Le Président propose que les membres de la Commission sur la refondation de notre Université, exposent désormais leurs dernières réflexions aux membres du CA.

Monsieur JANKY, au nom de la Commission de réflexion sur la refondation de l'Université, expose alors les grands axes de leurs travaux :

- rendre efficace l'unité (reconnaissance de trois pôles universitaires régionaux à l'UAG, parité de représentation des pôles dans les Conseils, nécessité d'un pré-cadrage)
- gérer la diversité (une *autonomie administrative* : gestion des personnels relevant du pôle, mise en œuvre et suivi des dossiers du pôle – DOCUP, CPER de la région par le pôle -, organisation de services communs dans le pôle ; une *autonomie financière* : recherche de financements régionaux, gestion des moyens du pôle, suivi des recettes et dépenses du pôle par la création d'UB CUR ; une *autonomie pédagogique* : point restant à débattre dans le cadre de la mise en place de la réforme LMD).

*Un débat s'instaure sur les points suivants :*

▪ ***La parité de représentation des pôles dans les Conseils :***

Monsieur DURANTY, membre de la commission, expose la problématique de l'harmonisation des politiques régionales de proximité avec la politique générale de l'université. Il propose de mettre en place un certain nombre de procédures pouvant assurer la cohésion d'un développement de politiques régionales avec celui de la politique générale de l'établissement. Il précise que c'est l'enjeu de l'unité de notre Université.

Monsieur NARAYANINSAMY soulève le problème de la représentation des étudiants au CEVU, d'autant qu'il existe des constantes intangibles pour la constitution des Conseils. Il propose aussi de préciser également la définition du vocable « formation ».

Monsieur SALA aborde l'organisation de la recherche et du conseil scientifique (CS). Il fait remarquer que la parité au sein du CS ne doit pas transformer cette instance en un simple organe technique. Ce conseil doit garder son rôle de prospection et de réflexion, précise-t-il.

Il demande, d'autre part, des précisions quant au degré d'autonomie qui sera donné aux structures et organismes de recherche.

Le Président se dit favorable au maintien du rôle du CS en tant qu'organe prospectif de réflexion. Il souligne que la Commission a défini, pour l'heure, les grandes orientations et n'avait pas encore mandat pour entrer dans les détails. Il reconnaît que le principe même de la parité est écarté pour la représentation des pôles au CS.

Monsieur JASOR explique que la composition doit refléter la dynamique de l'activité de recherche d'où l'utilisation de l'expression « vitalité ».

Suite à un débat sur les notions de pôles, de vitalité, de véritable représentation égale traduite par la notion de parité, il convient finalement de retenir qu'il s'agit « d'un critère de vérité basé sur la vitalité des structures de recherche ».

▪ ***La nécessité d'un pré-cadrage :***

Monsieur DURANTY pense qu'il est nécessaire d'avoir une structure de pré-cadrage pour s'assurer d'avoir un rétrocontrôle sur les mesures politiques : politique globale de l'établissement, politique régionale sur chacun des pays d'implantation de l'Université.

Les membres du Conseil engagent un débat sur le sens exact de la notion de « pré-cadrage » et de « sas » (de sécurité).

Monsieur ALIN témoigne de la nécessité de structures de pré-cadrage. Elles doivent s'identifier aux thématiques des différents dossiers qui devront être discutés pour ne pas être trop rigides, précise-t-il.

Le Président propose à la Commission de poursuivre sa réflexion sur la manière dont le pré-cadrage pourrait rendre efficace l'unité de l'Université.

Monsieur BERNABE confirme que le pré-cadrage devra être thématique et structurant, et non structurel. Il devra structurer des relations de communication entre les 3 pôles, sinon parler d'université « une » n'aurait pas de sens.

Monsieur BRETON conclut sur les fonctions fondamentales de coordination et d'harmonisation dans toute institution qui se diversifie. Il s'agit d'une aide à la décision, à un stade préalable, sous la forme d'une instance, d'un conseil consultatif, ad hoc, qui aura une triple fonction : communication / information, coordination et concertation. Elle serait utilisée pour assurer cette harmonisation entre les 3 CUR, mais en aucun cas, n'empièterait sur les compétences des autres organes (CA, CS et CEVU).

▪ ***L'autonomie pédagogique :***

Monsieur BERNABE demande à ce que la question de l'autonomie pédagogique, notion très complexe, soit véritablement posée. La problématique, poursuit-il, est de savoir quel serait le degré d'autonomie pédagogique que pourrait avoir une « composante localisée ».

Monsieur KOUADIO saisit l'opportunité de soulever le problème de l'autonomie nécessaire et urgente en Guyane. Les pôles Guadeloupe et Martinique ont trouvé une solution, par la création respective des DLI et DSI, dit-il. Il

aborde le cas de deux étudiants en licence d'anglais, en Guyane, qui pour des raisons techniques, rencontrent des difficultés pour mener à bien leurs études.

Par ailleurs, les enseignements à l'IESG s'arrêtant aux DEUG, cela oblige les étudiants à s'expatrier puis à revenir au pays en raison de difficultés d'insertion.

Il souhaiterait, enfin, que les étudiants se saisissent de ce dossier et que le CA prenne des mesures quant à l'amélioration des conditions d'enseignement en Guyane.

Monsieur DURANTY s'inquiète de la pratique de dédoublement des formations rendant la situation difficile à gérer pour les étudiants. Il s'interroge sur les objectifs de l'Etablissement qui ne cherche pas à négocier avec des partenaires régionaux pour développer des infrastructures d'accueil et d'hébergement adaptés, mais opte plutôt pour le dédoublement de formations. Il trouve cela regrettable car ce dédoublement entraîne une réduction du brassage des étudiants.

Il propose, d'autre part, d'entamer une réflexion sur les conséquences d'une autonomie pédagogique qui aurait davantage de répercussions sur le rôle des CEVU et CS et qui interférerait sur la transversalité de ces deux conseils.

Monsieur BURAC se demande si l'autonomie pédagogique ne serait pas liée à l'autonomie administrative. Pour étayer sa pensée, il prend l'exemple de l'UFR des Lettres : Une structure-mère (la Faculté des Lettres en Martinique) et une entité-fille (le DLI en Guadeloupe).

Monsieur KOUADIO ne comprend pas cette frilosité apparente quand la question de l'autonomie pour la Guyane est abordée. Il souligne que le cas de l'Université des West-Indies n'a posé aucun problème d'unité de l'établissement et que le dédoublement pourrait être justement un facteur d'attractivité.

Monsieur DAVIDAS propose de penser en terme d'interdisciplinarité et d'aller vers une multiplication des moyens techniques (visioconférences...).

Monsieur PORTECOP est convaincu que nous abordons, depuis quelques mois, une accélération de l'histoire qui nous pousse à réfléchir différemment. Il nous faut être prêts au changement. Que nous songions aux diverses initiatives, sur chacun de nos pôles, des CRI, des organismes de formation plus ou moins agréés utilisant les moyens modernes...

#### ▪ **L'autonomie administrative :**

La réflexion est à approfondir selon les membres de la commission.

Le Président note qu'il est fait allusion à la CPE et demande de ne pas oublier les personnels ITRF. Il souhaite que la réflexion délicate sur la représentation des pôles dans cet organe soit menée.

Le Président reconnaît d'autre part le rôle primordial des services communs qui deviendront les acteurs de l'unité de l'établissement.

#### ▪ **L'autonomie financière :**

La lettre de cadrage a dégagé un certain nombre de pistes.

Monsieur SAINT-CYR indique que l'idée de la création d'une UB pour les CUR émane des 3 pôles et des 3 CUR dans un souci de meilleure gestion. Il convient d'approfondir la réflexion au niveau technique sur le contenu de cette UB, précise-t-il.

Il s'agit ici de connaître une réelle amélioration par rapport à l'existant précise Monsieur BERNARD.

Le Conseil sollicite l'avis de l'Agent comptable sur ce point.

L'Agent Comptable demande aux membres du CA de se rappeler que le Président reste ordonnateur principal et de bien cerner les contraintes et complications des différents dispositifs législatifs, des règles de fonctionnement de la vie des EPSCP définis par la loi de 1984 et le décret de 1994.

Monsieur BURAC demande alors si la création d'une UB suppose une autonomie très poussée au niveau financier. L'Agent Comptable précise que l'UB a un caractère strictement d'organisation financière et que sa création ne pose aucun problème technique.

Monsieur BERNABE fait remarquer qu'il a toujours été question de revendiquer une certaine autonomie financière et non l'autonomie financière.

Monsieur THERESINE précise que le CUR a un CR. Si le passage d'un CR à une UB présente des avantages techniques, financiers et comptables, il voudrait en connaître les avantages et les inconvénients.

Monsieur SALA fait remarquer qu'une autonomie financière est une récupération de recettes c'est-à-dire soit une intégration directe des recettes dans cette UB soit une centralisation de l'ensemble des recettes.

Monsieur BRETON s'interroge sur les conditions d'existence d'une autonomie financière avec une unité comptable. Il pense plutôt qu'il peut y avoir un ordonnancement délégué avec une unité comptable.

Monsieur BERNARD, constatant que le dossier comporte quelques zones d'ombre, demande à ce qu'une réflexion sur la notion de refondation continue rapidement car, suite aux mouvements de grève, les usagers sont dans l'attente de réponses concrètes sur la notion de séparation des pôles. L'amélioration de la situation, sur chacun des pôles en dépend, précise-t-il.

Madame LESCS revient sur la question de la sous représentation des personnels IATOS à la CPE, notamment pour ses collègues de Guyane. Elle rappelle que les membres sont élus sur la base de l'appartenance à un syndicat.

Le Président conclut sur les avancées réalisées. La discussion était indispensable pour une meilleure sérénité au niveau du CA. La mise en place et le travail de la Commission traduisent des progrès importants. Il propose que ce travail soit poursuivi et que le CA retienne le principe de l'élargissement de la Commission en groupe de travail avec 3 collègues, non-membres du CA : 2 juristes, Messieurs JOS et NABAJOH et le chargé de mission sur la refondation, Madame BERNABE.

Le Président précise qu'un projet d'étape sera débattu lors du CA de décembre. L'objectif reste de présenter au CA de février 2004 un projet finalisé.

Le Président termine par l'annonce de la diffusion à l'ensemble de la communauté, après chaque CA, d'un relevé de décisions.

#### **ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'IUT**

Approuvé par le CA de l'IUT dans sa séance du 10 janvier 2003, le projet de modification des statuts de l'IUT n'est pas approuvé en l'état.

Plusieurs remarques (représentativité des collèges, conditions de délégation de signature,...) du Conseil seront transmises au Directeur de l'IUT qui travaillera en collaboration avec la Division des Affaires Juridiques.

Les statuts seront à représenter lors d'un prochain CA.

#### **LA DESIGNATION DU DIRECTEUR DU CRI-G**

Le Vice-Président du CUR de la Guadeloupe expose au CA la décision votée à l'unanimité par le conseil du CUR, dans sa séance du 22 octobre 2003. Le CUR Guadeloupe demande une expertise technique et organisationnelle du Centre de Ressource Informatique de Guadeloupe et souhaite que le prochain directeur reçoive une lettre de mission basée sur les résultats de cette expertise. Dans l'attente, le CUR propose le report de la nomination du Directeur de ce service.

Le Président prend acte de la position du CUR Guadeloupe. Le Président rappelle que conformément au Statut du CRI, la désignation du Directeur se fait sur proposition du CUR. A défaut de proposition, cette désignation est donc automatiquement reportée lors d'un prochain CA.

Monsieur PORTECOP recommande l'accélération du processus de nomination d'un directeur afin que le CRI remplisse son rôle d'aide technique au pôle dans lequel il est implanté et que les projets de collaboration entre le CRI-G Guadeloupe et le CRI-M puissent être mis en place (structure de pilotage).

## APPROBATION DES CONTRATS DE TRAVAIL ET CONVENTIONS

Conformément à l'engagement de la Présidence, un tableau récapitulatif des emplois 2003 sur budget établissement est présenté aux membres du Conseil. Un premier tableau est transmis à titre d'information (délégation du président pour les contrats de durée inférieure ou égale à 5 mois – CA du 06/06/03).

Le président souligne qu'il s'agit d'un début de rationalisation de la gestion des contrats.

Le second tableau, contrats de travail de durée supérieure à 5 mois, est soumis à l'approbation du CA.

***Ces contrats de travail sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention.***

## REMPLACEMENT DES POSTES VACANTS

**Monsieur DAUMAS**, représentant de l'Université au CA de l'IUFM 972, est **remplacé par Monsieur Gerry L'ETANG**.

**Monsieur VISIGALI**, personnalité extérieure au CA de l'UAG, n'est **pas remplacé faute de candidature**. Il est demandé aux collègues de Guyane de se concerter pour une proposition commune au prochain CA.

**Monsieur MORON** (PRAG) membre de la Section disciplinaire ne peut être **remplacé** que **par Monsieur PERROT**, unique PRAG du CA. S'il en est d'accord, il pourra siéger à la Section Disciplinaire. Monsieur ALIN est chargé de le contacter et de lui demander de formuler sa candidature par écrit au Président de l'Université.

Monsieur BRETON, Président de la Section disciplinaire souhaite une réponse rapide de Monsieur PERROT.

## APPROBATION DES PROPOSITIONS DES CEVU

### ▪ **CEVU du 7 juillet 2003 :**

Le Vice-Président du CEVU expose les travaux du CEVU du 07 juillet 2003.

Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Conseil.

***Elles sont adoptées à l'unanimité.***

### ▪ **CEVU du 23 octobre 2003**

Sur la question des modalités des contrôles de connaissance, le Président propose à Monsieur NARAYANINSAMY, de diffuser aux directeurs de composantes, une note explicative sur les notions de « zéro » et de « défaillant » dans le cadre de la notation en cas d'absence à une épreuve.

Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Conseil.

***Les propositions du CEVU du 23 juillet sont adoptées, avec 3 abstentions.***

## QUESTIONS DIVERSES

- **Financement des stages des étudiants de DESS :**  
L'Agent comptable précise que, légalement, il est impossible de rémunérer directement des étudiants en stage au titre d'une indemnisation.  
Par contre l'établissement peut prendre en charge les titres de transport.
- **Le Capès CREOLE :**  
Le Professeur BERNABE explique au CA les conditions dans lesquelles a été mise en place une préparation au CAPES Créole dispensée par le GEREC-F en Martinique. Il expose les tensions existantes entre l'IUFM de la Martinique et le GEREC-F.
- **Intégration d'une partie de l'équipe Dynecar à une UMR :**  
Sur avis du Conseil Scientifique, le CA approuve l'intégration d'une partie de l'équipe DYNECAR à une UMR (Unité Mixte de Recherche).
- **Autorisation de dotation d'une subvention exceptionnelle :**  
Le CA autorise le GRELCA à allouer une subvention exceptionnelle de 8.000 euros à l'association AMELCA pour la publication d'un sixième numéro de la « revue Portulan ».
- **Uniformité du taux de prélèvement sur la DGF des UFR :**  
La nouvelle Commission des Moyens tranchera ce point.
- **Comptes financiers 2001-2002 :**  
Ils seront présentés au CA du 16 décembre prochain.
- **Echange de service UAG /IUFM :**  
La balance des comptes des années 2002 et 2003 est arrivée à l'Agent comptable le 16 octobre dernier.
- **Conseil de l'Ecole Doctorale :**  
Le Conseil scientifique du 23 octobre 2003 a réactivé le fonctionnement du Conseil de l'Ecole Doctorale.
- **Protection du site de Fouillole contre le vol :**  
Des solutions existent et sont à l'étude mais des financements supplémentaires sont indispensables.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.*